

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE TARIF REDUIT SOLIDAIRE TER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

OBJET

La présente adhésion fixe, sur la base des principes décrits ci- après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation, de la « carte tarif réduit solidaire », comme support donnant droit à la réduction tarif réduit solidaire sur le périmètre TER de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La détention de la carte tarif réduit solidaire permet à son bénéficiaire d'obtenir des titres de transports avec une réduction de 75% sur le tarif normal TER Bourgogne-Franche-Comté, en seconde classe, pour tous les voyages.

APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La Région Bourgogne-Franche-Comté et SNCF Mobilités se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions générales d'utilisation moyennant un préavis d'un mois minimum. Les nouvelles conditions générales seront, le cas échéant, portées à la connaissance des clients sur le site internet de SNCF Mobilités.

1 - LA CARTE TARIF REDUIT SOLIDAIRE

La carte comporte les informations nominatives : nom, prénom, photographie d'identité, numéro de carte et date de fin de validité, résumé des conditions d'utilisation.

2 - LE TITULAIRE D'UNE CARTE TARIF REDUIT SOLIDAIRE

Le titulaire de la carte est la personne inscrite sur la carte tarif réduit solidaire. Cette carte est nominative et personnelle. Elle n'est pas cessible et ne peut être utilisée par une tierce personne. Le titulaire doit être âgé de plus de 12 ans à la date de demande de carte. Pour les mineurs non émancipés, la demande de souscription de la carte doit être signée par le représentant légal.

3 - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION À LA CARTE TARIF REDUIT SOLIDAIRE

Pour réaliser la demande de carte tarif réduit solidaire, le présent formulaire de demande de carte solidaire doit être rempli de manière lisible. Il est disponible sur le site internet de www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte

La délivrance de la carte tarif réduit solidaire est subordonnée à éligibilité selon les critères en vigueur et à la fourniture des renseignements et justificatifs adressés au centre de traitement des cartes, à savoir :

- le formulaire de souscription dûment rempli et signé valant acceptation des présentes conditions générales. Pour les mineurs non émancipés, la souscription doit être signée par le représentant légal.
- la photocopie d'attestation CMU-C en cours de validité, ou bulletin de situation de moins de 3 mois pour les bénéficiaires de contrats PACEA ou de la Garantie jeune.
- la photocopie de la pièce d'identité du bénéficiaire
- une photographie d'identité récente du bénéficiaire de la carte (sous réserve d'acceptation). La photographie doit être réalisée sans retouche sur un fond neutre faisant ainsi ressortir nettement le contour et les détails du portrait, la tête devant être prise de face ou au maximum de trois-quarts. Seules les photographies permettant une identification sans ambiguïté sont acceptées.

La délivrance de la carte tarif réduit solidaire est subordonnée à l'acceptation de la demande d'adhésion par l'émetteur. En cas d'acceptation par l'émetteur, la carte sera envoyée directement au domicile du client sous 15 jours par courrier postal.

L'acceptation sera positive si l'ensemble des pièces demandées sont fournies et valables.

En cas de refus par l'émetteur, les motifs du refus seront indiqués par courrier ou courriel au client.

Le renouvellement de la carte solidaire ne pourra se faire qu'au plus tôt un mois avant la date d'expiration inscrite sur la carte. Pour ce faire, il y a lieu de remplir le présent formulaire et d'y joindre à nouveau l'ensemble des pièces demandées.

4 - DUPLICATA DE LA CARTE TARIF REDUIT SOLIDAIRE

La perte ou le vol, d'une carte doit être signalé dès sa survenance. Dans ce cas, le titulaire devra déposer une nouvelle demande de carte. Aucun duplicata ne sera délivré.

5 - PÉRIMÈTRE ET CONDITIONS D'UTILISATION

La carte tarif réduit solidaire ne vaut pas titre de transport. Elle doit être accompagnée d'un titre de transport valable. La carte tarif réduit solidaire est utilisable uniquement pour un parcours ayant comme origine et destination finale une gare située dans le périmètre du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté.

Pour voyager, le titulaire de la carte solidaire doit se munir de sa carte et d'un titre de transport valable pour la période et le parcours concernés. Pour être valable, les titres de transport doivent être compostés obligatoirement avant l'accès au train.

En cas d'oubli de carte ou de non-compostage des titres de transport, le titulaire voit sa situation régularisée selon les modalités en vigueur.

Le titulaire est responsable envers SNCF Mobilités et/ou les tiers de l'utilisation de la carte et de tout préjudice matériel et/ou immatériel, direct et/ou indirect de quelque nature que ce soit causé par lui et/ou ses préposés en cas d'utilisation non-conforme.

En cas de doute sur l'identité du porteur de la carte tarif réduit solidaire, il peut être demandé un justificatif d'identité. Si la carte tarif réduit solidaire ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement, selon les termes de l'article 9.

La carte tarif réduit solidaire reste la propriété de l'émetteur (SNCF Mobilités) qui se réserve le droit de retirer ou de changer la carte, quel que soit le motif.

6 - INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées par le biais du formulaire de souscription sont obligatoires, excepté le courriel et les numéros de téléphone qui sont recommandés. Les données sont collectées par SNCF Mobilités et font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion des cartes tarif réduit solidaire.

À défaut d'avoir renseigné les champs obligatoires, la demande de souscription ne peut être traitée. Le traitement automatisé d'informations à caractère nominatif a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne concernée par le traitement dispose :

- d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données à caractère personnel la concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
- d'un droit d'opposition au traitement de ces données, pour des motifs légitimes.

L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de SNCF – BP 71273 25005 BESANÇON Cedex 3 par courrier.

L'ensemble des données clients est conservé pendant la durée de la relation contractuelle, et à l'issue de celle-ci pendant deux ans à des fins commerciales et statistiques pour les clients et prospects.

7 - INFORMATIONS ET RÉCLAMATIONS

Toute information ou réclamation concernant les conditions d'utilisation ou le suivi d'un dossier de souscription de la carte tarif réduit solidaire est à formuler auprès de SNCF – BP 71273 25005 BESANÇON Cedex 3 ou en ligne sur le site Internet TER Bourgogne – Franche-Comté, rubrique Aide et Contacts.

Cette réclamation doit être formulée dans un délai de deux mois à compter de la date des faits justifiant la réclamation. En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée dans les meilleurs délais, les deux parties s'efforçant, en tout état de cause, de trouver une solution amiable en cas de litige.

8 - DURÉE DU CONTRAT D'ADHÉSION

La carte tarif réduit solidaire a une durée de validité indiquée sur le support de la carte. Le titulaire devant être en possession de sa carte pendant son voyage, elle n'est utilisable qu'à compter de sa réception par le titulaire.

À la fin de la validité, la carte devra être détruite par le titulaire pour éviter toute utilisation frauduleuse par un tiers.

À la date d'échéance de la carte, une demande de renouvellement peut être effectuée selon les termes de l'article 3.

9 - RÉSILIATION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DE SNCF

La carte tarif réduit solidaire peut être résiliée de plein droit par SNCF pour les motifs suivants :

- en cas de fraude constatée dans la constitution du dossier de demande de carte, fausse déclaration, falsification des pièces justificatives
- en cas de fraude établie dans l'utilisation d'une carte tarif réduit solidaire :

Tout usage abusif ou frauduleux de la carte tarif réduit solidaire pourra entraîner le retrait immédiat de celle-ci et l'application à l'encontre de l'utilisateur de poursuites et de sanctions prévues par la loi. Exemples d'usage abusif ou frauduleux: utilisation par une tierce personne ; utilisation d'une carte tarif réduit solidaire périmée ; falsification d'une carte ou du titre de transport solidaire.

- en cas d'infraction à bord des trains ou des bus (outrage, dégradation....)

La carte sera retirée au moment du contrôle dans les trains ou cars, ou a posteriori. Le titulaire de la carte ne pourra plus bénéficier du tarif réduit solidaire pour une durée d'un an, à compter de la date de la fraude constatée. Le centre de traitement de la carte tarif réduit solidaire signifie la résiliation par lettre au titulaire pour l'informer de son exclusion du dispositif.

Tout titulaire dont la carte tarif réduit solidaire a été résiliée pour fraude établie s'engage, si sa carte n'a pas été retirée par un agent de contrôle, à restituer sa carte dans les 3 jours ouvrables suivant la date de réception de la lettre, par courrier au centre de traitement des cartes tarif réduit solidaire. Toute personne continuant d'utiliser une carte tarif réduit solidaire résiliée est considérée comme étant sans titre de transport et voit sa situation régularisée selon les modalités en vigueur.

En outre, SNCF Mobilités est en droit de mettre fin à l'utilisation de la carte solidaire en cessant de proposer à la clientèle toute nouvelle adhésion ou tout renouvellement d'adhésion. Cette résiliation à caractère général devra faire l'objet d'un préavis, de trois mois.

10 - LA GESTION DES CARTES SOLIDAIRES

La carte tarif réduit solidaire est la propriété de SNCF Mobilités. Le titulaire de la carte est responsable de son utilisation et de sa conservation.

11 - DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGU sont soumises au droit français. En cas de différends relatifs à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGU, l'utilisateur et SNCF Mobilités conviennent de déployer leurs meilleurs efforts afin de régler à l'amiable le litige.

Dans le cas où un accord amiable ne serait pas trouvé, tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU sera soumis à la juridiction compétente.